

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 5 (1869)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL.

5^{me} année.



1 AVRIL 1869.

N° 7.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Conférence sur l'Eglise, l'Ecole et l'Etat. — De l'enseignement des langues modernes, (fin). — De la syllepse. — Correspondance genevoise sur la militaïromanie. — Partie pratique. — Chronique scolaire.

Messieurs nos abonnés de la **Suisse** qui n'ont pas encore acquitté leur abonnement à l'**ÉDUCATEUR** pour 1869, sont priés de faire parvenir, **par mandat de poste**, la somme de fr. 5 à M. Villommet, gérant. Le même avis s'adresse aussi à Messieurs nos abonnés de l'**Étranger** qui voudront bien aussi ajouter **le prix du port** à la somme ci-dessus.

— Par suite d'une erreur faite à l'imprimerie dans l'expédition du dernier numéro, plusieurs de nos abonnés n'ont pas été servis. Nous prions ceux qui sont dans ce cas de bien vouloir réclamer.

Conférence sur l'Eglise, l'Ecole et l'Etat, donnée à Neuchâtel.

Dans une conférence donnée dans l'ancien château des princes, aujourd'hui hôtel de la République, un de nos plus brillants esprits, M. Jules Sandoz, a plaidé avec le charme d'élocution qu'on lui connaît, la cause de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et par-dessus le marché le divorce de l'Ecole avec l'Etat. Les séparations comme on voit vont leur train.

La séparation de l'Ecole et de l'Etat rentrant seule dans notre cadre, c'est de celle là aussi seulement que nous nous occuperons dans ces pages.

Partant de l'idée que la liberté doit se réaliser sous toutes ses faces, M. Sandoz demande que la séparation qui est en voie de s'accomplir dans la sphère de l'Eglise et de l'Etat s'étende à cette autre sphère qu'on nomme l'Ecole. C'est le seul moyen à ses yeux d'assurer aux parents que leurs enfants recevront exactement l'instruction religieuse qui est en rapport avec leurs propres opinions et leurs croyances. Dans le système actuel, les parents trouvent tantôt qu'on fait trop de religion à l'école, tantôt qu'on n'en fait pas assez, tantôt qu'elle ne s'enseigne pas de la façon voulue. La séparation contenterait tout le monde. Cette séparation n'est d'ailleurs que la conséquence obligée, et comme le corollaire de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pourquoi l'école appartiendrait-elle à l'Etat plutôt qu'à l'Eglise ? Cette séparation comme l'autre a été réalisée aux Etats-Unis, et on ne s'en trouve pas plus mal, au contraire, on s'en trouve mieux et toutes les écoles cheminent paisiblement les unes à côté des autres comme les congrégations religieuses. La séparation ne se ferait d'ailleurs que sur le terrain de l'instruction primaire. C'est pour l'enfance qu'elle est nécessaire. Une fois le pli pris, le danger est moindre et cesse même souvent tout à fait. Il y aura quelques difficultés à cette réalisation, l'orateur ne se le dissimule point. L'instruction dans ce système aura de la peine à se maintenir gratuite et partant obligatoire. Mais on fera appel aux cœurs et aux bourses, et la charité répondra à cet appel. Les parents d'ailleurs feront un effort. M. Sandoz appuie sur le fait que l'instruction payée est plus appréciée que celle qui est distribuée gratis.

Telle est en raccourci et sans les développements qui la rendaient attrayante au grand public, la thèse développée par M. Sandoz, regrettant que l'abondance des matières ne nous laisse que l'espace nécessaire, pour étendre ce canevas un peu aride, ou pour y répondre avec l'ampleur désirable.

La séparation de l'école et de l'Etat, ou la multiplication des écoles par confession et tendances, serait un coup fatal porté à l'école comme telle. Son résultat immédiat serait de diminuer l'importance des établissements d'instruction et de faire baisser le niveau des études. Ainsi donc loin de constituer un progrès, la séparation serait

une mesure rétrograde au point de vue de la culture ; au point de vue social, la séparation ne serait pas moins regrettable. On vient à peine de créer l'école publique par la suppression des écoles de catégories, par la fusion des écoles privées, de pauvres, etc., etc. Et voilà que vous recommenceriez à décentraliser. A la grande école de la jeunesse, à la pépinière commune de la République, vous allez substituer des écoles par confession, par tendances, des écoles de coterie et de congrégations particulières ?

L'état de choses actuel est-il donc si triste, si déplorable au point de vue religieux qu'il faille y remédier par de telles réformes ? Quelques parents se plaignent aujourd'hui. Mais ils se plaindront demain et toujours. Les écoles confessionnelles et à tendances ne sont pas plus que les autres à l'abri des misères intestines, on en a eu des exemples même ici à Neuchâtel. Et quelle position ce projet fait-il aux instituteurs ? De fonctionnaires publics, au bénéfice de certaines garanties, il en fait les agents de sociétés particulières, à titre précaire et toujours révocables.

La séparation serait, dit-on, circonscrite à l'école primaire ; c'est là qu'elle est surtout nécessaire. Cette nécessité soit dit en passant, est bien loin de nous être démontrée. Pour quelques objets d'enseignement où la tendance du maître peut se faire sentir, il en est une foule d'autres où cette tendance n'a rien à démêler. La grammaire n'est ni catholique, ni protestante, ni orthodoxe, ni *libre pensée*. Il en est de même de l'écriture, du dessin, du calcul, de l'histoire naturelle, de la géographie. On ne peut admettre non plus que si danger il y a pour l'enseignement primaire, ce danger n'existe pas au même degré et même à un plus haut degré encore pour l'enseignement secondaire. Pour atteindre son but, il faudrait donc que la séparation s'étendit à tous les degrés de l'enseignement, car avec la séparation partielle, vous vous exposez à voir détruire au degré moyen et supérieur ce que vous avez édifié au degré élémentaire. La rigueur logique d'ailleurs le veut ainsi. Mais ne voit-on pas tout ce qu'il y a d'impraticable dans ce morcellement et cette juxtaposition d'écoles, de tronçons d'école, dans de petits pays comme nos cantons suisses. On veut toujours nous comparer aux grands Etats. Mais ce qui est applicable et aisé sur un vaste territoire ne l'est pas dans nos Etats microscopiques. M. Sandoz qui avait cité les Etats-Unis à l'appui de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, n'a pas jugé à pro-

pos de s'étayer de leur exemple à propos des écoles, et c'est prudence de sa part. Car presque tous les hommes sérieux qui ont visité les écoles des Etats-Unis sont d'accord pour reconnaître leur infériorité à celles du vieux monde. Cette opinion exprimée, il y a deux ans, par un écrivain très favorable en général à l'Amérique, Rodolphe Dulon trouve sa confirmation dans le remarquable et célèbre ouvrage récemment publié par l'anglais Dixon : « Si l'on cherche le résultat acquis, dit l'auteur de la *Nouvelle Amérique*, on est « porté à conclure qu'il est négatif, et que les Américains sont moins « avancés que les Sociétés auxquelles ils doivent leur origine. »

Notre conclusion, on la devine et nous pourrions nous dispenser de la formuler, est que la séparation de l'Etat et de l'Ecole dans les termes où la pose l'honorable et spirituel Sandoz n'est pas désirable et encore moins nécessaire. L'Etat a fait ce qu'il a pu et ce qu'il a dû en séparant l'enseignement religieux de l'enseignement civil. On voudrait aujourd'hui (c'est du moins le langage d'un journal de ce canton) qu'il allât plus loin et imposât aux instituteurs une sorte d'abstention à l'endroit de toutes les opinions religieuses. Mais il faut prendre garde ici de détruire toute liberté d'enseignement et de réduire l'instituteur à l'état de mannequin ou de simple manœuvre de l'intelligence, sous prétexte de liberté religieuse. Quel que soit le principe au nom duquel elle s'exerce, l'inquisition est toujours l'inquisition..

A. D.

De l'enseignement des langues modernes.

DES MÉTHODES.

(fin.)

Que dire maintenant des ouvrages pour un second cours ?

Le second volume de Plötz est un assemblage de toute espèce de choses, placées dans un ordre difficile à qualifier. Il reprend en détail tous les points de la grammaire offrant des difficultés ; c'est diffus et confus. Autant le premier volume est clair et concis, autant le second l'est peu.

Un ouvrage qui jouit d'une grande estime et très-répandu en Allemagne, c'est la grammaire d'Eug. Borel. Elle convient surtout, je le reconnais, aux gymnases où le français est enseigné par des professeurs allemands, bien que toutes les règles soient données en français et appuyées d'exemples *tirés des auteurs classiques*.

Exemples. Dans ce pays (lequel?), on ne voit point d'yeux noirs. — Balin de Balu. — La cataracte est formée par le Niagara, qui sort du lac Erié. — Châteaubriand. — O fortuné séjour! O champs aimés des cieux. — Boileau. Cette grammaire convient aux professeurs allemands, parce qu'elle suit les vieux errements, traduire, toujours traduire. Elle est faite très-méthodiquement et témoigne d'une connaissance approfondie des deux langues; toutefois, le style n'a pas toujours la simplicité désirable dans un ouvrage destiné à des élèves étrangers.

Un défaut que nous retrouvons partout, c'est l'amour des détails, l'insistance que l'on apporte à l'étude de choses qui n'en valent pas la peine ou qui s'apprennent de soi-même; de longs discours, des règles compliquées sur l'emploi du mot *gens*, sur le genre de *aigle*, *amour*; sur *à* et *de*. — Temps perdu. Fixez les règles générales, faites entrer vos élèves dans le génie de la langue que vous leur enseignez, cela vaudra bien mieux.

C'est ce que nous dirons aussi du deuxième cours de M. Keller, ouvrage estimable à beaucoup d'autres égards; il renferme un certain nombre d'anecdotes, de récits à traduire en français. Il vaudrait mieux qu'ils fussent écrits en français et expliqués par le maître, je ne dis pas traduits.

Il est plus avantageux de se servir de grammaires françaises ayant des exercices. Poitevin, pour des élèves développés, peut être employé avec avantage, mais je lui préfère cependant la petite grammaire pratique de Samuel Blanc en la complétant surtout dans le chapitre des conjugaisons, point sur lequel les meilleures grammaires françaises sont loin d'être satisfaisantes.

Pour résumer en quelques mots la marche qui me paraît la meilleure dans l'enseignement du français, je dirai aux jeunes instituteurs :

Avez-vous des élèves peu développés, possédant peu de connaissances, prenez la méthode d'intuition de M. Ducotterd; c'est un excellent cours préparatoire.

Pour des enfants plus avancés, prenez Plate, Plötz, Magnin, Keller ou un livre analogue, mais dès les premières leçons exercez vos écoliers à la conversation, adressez-leur des questions simples en français, auxquelles ils répondent en français par des phrases entières, au moyen des mots qu'ils ont appris. Des substantifs, des adjectifs,

des verbes, voilà la base. Travaillez ferme les conjugaisons, qui sont toujours le point faible.

Une fois les élèves capables de vous entendre, expliquez tout en français dans la leçon et faites répondre en français; ne donnez en allemand que les développements indispensables et répétez-les en français.

Voici, par exemple, comment je distribue mes leçons :

1^{er} cours (cinq leçons par semaine). Quatre leçons de grammaire, lecture des vocables qui doivent être appris par cœur, d'un thème français et traduction orale en allemand; traduction orale en français du devoir allemand, qui sera traduit par écrit pour la leçon suivante.

Je fais moi-même d'abord cette traduction orale, pour que les élèves ne commencent pas de fausses constructions dont ils auront de la peine à se corriger plus tard.

Chaque élève lit alors une des phrases de ce même exercice et la rend en français; au bout de fort peu de temps, ils deviennent assez habiles pour quitter la classe avec leur traduction déjà écrite, ce à quoi je ne m'oppose pas, ou tout au moins ils ont les formes les plus difficiles.

L'exercice écrit est corrigé par les élèves eux-mêmes dans la leçon suivante. Chacun lit sa phrase à haute voix, je corrige la construction, s'il y a lieu, la phrase est épelée par le même élève, et les autres corrigent leur thème.

J'ai toujours été surpris de l'intérêt que les enfants apportent à cette correction et de l'importance qu'ils y attachent.

L'exercice doit être copié et m'être remis à la leçon suivante; je le revois, et il est transcrit dans un cahier de *belle copie*, comme se plaisent à l'appeler les enfants.

Ici, l'industrie de l'écolier ne tarde pas à se montrer. Il a bientôt découvert qu'en divisant sa page en deux parties et en écrivant son brouillon dans la colonne gauche, il peut faire sa première copie sur le côté droit, pendant la correction; cela, du reste, se pratique ouvertement et je le permets. Pendant ce travail, les élèves sont trop occupés pour songer à autre chose, et ils sortent joyeux d'avoir déjà un devoir prêt. Tout ouvrage fait en classe gagne du temps à l'écolier; il n'en écrit pas moins chaque exercice trois fois. Que l'on pense que cela absorbe toute l'heure. Au commencement, il faut, il est vrai, beaucoup de temps, mais il est bon de ne donner alors que des de-

voirs très-courts, l'habitude est bientôt prise et la correction marche dès lors très-rapidement.

Selon moi, c'est le seul moyen d'enseigner l'orthographe. Je consacre une leçon spécialement à la lecture, à la conversation et à la répétition des règles d'orthographe et de la conjugaison.

2^{me} cours. Trois leçons de traduction et de grammaire, etc. ; une leçon de lecture et conversation, et une de répétition.

3^{me} cours. Deux leçons de traduction, une leçon de conjugaison, deux de lecture et conversation.

Pour peu que les élèves soient avancés, on peut ne donner qu'une traduction par semaine, ou même la supprimer tout à fait et la remplacer par des dictées et de petites compositions, en y rattachant, bien entendu, l'étude de la grammaire. Pour les dictées, il faut avoir soin d'écrire, sur le tableau noir, tout mot dont on doute que les enfants connaissent l'orthographe ou le radical, si c'est un dérivé.

Exemple. En dictant *inutilement*, écrire *utile*. Les verbes sont toujours donnés dans ce cas à l'infinitif, à moins qu'ils ne présentent de trop grandes irrégularités.

En suivant cette voie, on arrive en deux ans à des résultats assez satisfaisants, pour qu'un élève puisse entrer dans une maison de commerce, tenir passablement une correspondance ordinaire et s'exprimer avec facilité et correction. En trois ans, un élève peut être aussi avancé que la plupart de nos enfants sortant d'une école secondaire.

Si l'on dispose d'une quatrième année, on l'emploiera à la versification, à l'étude des genres littéraires et à un aperçu de l'histoire de la littérature au moyen d'une bonne Chrestomathie.

Voilà un article bien long déjà et cependant il reste encore bien des choses à dire à cet égard, mais l'*Educateur* a d'autres sujets à traiter.

Mon but sera atteint, si j'ai pu amener quelques-uns de mes jeunes collègues à réfléchir sur l'utilité d'une bonne méthode dans l'enseignement d'une langue étrangère, car une fois habitué à enseigner d'une manière méthodique, on ne saurait faire autrement.

La science est la force motrice, la méthode est la machine, l'instituteur est le mécanicien.

Plus la machine sera parfaite, plus elle produira de travail utile avec la même force.

Mécaniciens, perfectionnons nos machines !

B. DUSSAUD.

DE LA SYLLEPSE.

A notre question concernant la syllepse, ont répondu plusieurs abonnés, entre autres MM. Richardet, instituteur à Goumois (Jura); Xavier Duruz, précepteur à Chières; Perriard, instituteur au Cerneux-Péquignot; Rochat, instituteur à Riez, et M^{lle} G..., à Neuchâtel. Nous extrayons de leurs communications les exemples suivants :

La plupart (des hommes) emportés d'une fougue insensée,
Toujours loin du droit sens *vont* chercher leur pensée.

(BOILEAU.)

Un jour, il m'en souvient, *le sénat* équitable
Vous pressait de souscrire à la mort d'un coupable ;
Vous résistiez, seigneur, à *leur* témérité,
Votre cœur s'accusait de trop de cruauté.

(BRITANNICUS, acte IV, scène 3.)

Jeune et charmant objet dont le sort de la guerre,
Propice à ma vieillesse, honore cette terre,
Vous n'êtes point *tombée* en de barbares mains ;
Tout respecte avec moi vos malheureux destins.

(MAHOMET, acte I, scène 2.)

Enseignez à *l'enfant* le nom du Père au Ciel,
Comme on met sur *leur* lèvres une goutte de miel....

(V. HUGO.)

Je ne vois point *le peuple* à leur nom s'alarmer,
Le Ciel dans tous *leurs* pleurs ne m'entend point nommer.

(BRITANNICUS.)

Quand il fallut se séparer, *tout l'équipage* se pressait autour d'Oswald pour prendre congé de lui ; *ils* le remerciaient tous de mille petits services qu'il leur avait rendus dans la traversée et dont il ne se souvenait plus.

(M^{me} DE STAEL.)

Casimir Delavigne dit dans la *Sybille*, 4^{me} Messénienne :

Quand *Rome* s'endormit de débauche abattue,
Elle laissa dans l'air ce poison qui vous tue ;
Il infecte les lieux qu'elle a déshonorés.
Telle, après les banquets de *ces maîtres du monde*,
S'élevait autour d'eux une vapeur immonde, etc.

Lamartine, dans ses *Premières Méditations*, met dans la bouche du prophète Isaïe ces mots :

Ils sont enfin venus, les jours de ma justice ;
Ma colère, dit Dieu, se déborde sur *vous* !
Plus d'encens, plus de sacrifice
Qui puisse éteindre mon courroux !
Je livrerai *ce peuple* à la mort, au carnage :
Le fer moissonnera comme l'herbe sauvage
Ses bataillons entiers !

— Seigneur, épargnez-nous ! Seigneur ! — Non, point de trêve !
Et je ferai sur *lui* ruisseler de mon glaive

Le sang de *ses* guerriers.

C'est une succession de syllepses dans le nombre.

Ailleurs, dans une *Ode* :

Plein d'une superbe folie,
Ce peuple, au front audacieux,
S'est dit un jour : « Dieu m'humilie ;
Soyons à *nous-mêmes* nos dieux, etc... »

« Nos prosateurs, ajoute M. Rochat, renferment aussi quelques exemples de syllepses plus ou moins hardies, quelques-unes outrées, ce dont il faut se garder dans un recueil destiné à la jeunesse. Les poètes sont encore plus sujets à ce défaut ; car, dans la poésie, la rime, la mesure, le rythme, entraînent des *licences* permises aux poètes seulement. »

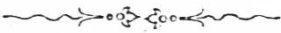
C'est aussi l'avis de M. Larousse, qui dit, en parlant de la syllepse : c'est une figure dont il faut être sobre et qui sert souvent aux écrivains d'excuse à des incorrections de style. « C'est une *syllepse*, » a passé en proverbe pour signifier un expédient.

Nous donnons encore les deux exemples suivants qui, étant courts, se retiennent facilement :

Aux regards de celui qui fit l'immensité,
L'*insecte* vaut un monde : *ils* ont autant coûté.
(LAMARTINE. *L'homme*.)

. . . C'est peut-être *un enfant d'Israël*.
Mon père *les* proscrit ; mon père est bien cruel
De proscrire ainsi l'innocence.
(V. HUGO. *Moïse sur le Nil*.)

A. B.



Correspondance.

Chêne-Bourg, le 7 mars 1869.

Monsieur le Rédacteur,

Pour répondre au désir exprimé par le Comité Directeur dans sa dernière circulaire, je me fais un devoir de vous adresser les lignes suivantes sur la question de l'*instituteur-milicien*.

Introduite il y a quelques jours dans l'une de nos sections, elle n'y a pas été l'objet d'une discussion bien approfondie ; aussi me bornerai-je à vous transmettre quelques considérations générales qui suffiront, je l'espère, pour vous donner une idée de l'accueil qui serait fait chez nous à cette absurde et incroyable innovation. Je dis absurde, car c'est ainsi qu'immédiatement nous l'avons qualifiée.

Vouloir, en effet, introduire dans nos écoles l'élément militaire, n'est-ce pas méconnaître l'esprit et les tendances de notre époque ? Aujourd'hui que les masses,

de plus en plus pénétrées de cet esprit nouveau, déplorent les merveilles du Chassepot ; aujourd'hui que partout se rencontrent et se liguent les partisans de la paix universelle, on voudrait, en Suisse, astreindre les instituteurs à suivre une autre voie et les initier aux mystères des fusils Vetterli et Remington ; et, ce qui est plus étrange encore, on voudrait obliger les enfants à s'occuper de ces choses ?

J'ignore quel sort attend dans notre pays la question patronnée, sinon soulevée par l'honorable M. Stämpfli. Mais, à coup sûr, je puis vous dire qu'à Genève on ne se sent pas le moins du monde porté à seconder le développement de ces tendances encouragées, favorisées ailleurs, au grand préjudice de la bourse des contribuables, et des sentiments humanitaires qui sont l'honneur de notre temps. Le peu de succès qu'a obtenu ici l'institution des *cadets* m'autorise à vous faire cet aveu. La population ne s'est jamais, en effet, que médiocrement intéressée aux parades et exercices de cette troupe de miliciens imberbes ; et maintenant que l'institution est dissoute, personne ne la regrette et ne songe à la relever.

Vouloir absolument attirer l'attention des enfants sur ce point, les nourrir de cette idée que plus tard peut-être ils auront un ennemi à combattre, et, dans cette éventualité, les exercer au maniement des armes, n'est-ce point aussi développer en eux ce penchant à la destruction, à la cruauté, qui les caractérise pour la plupart ?

Il me souvient, à ce propos, que dans notre canton, il y a quelque vingt ans, l'amusement favori des écoliers était précisément celui qu'on nous propose aujourd'hui : ils jouaient *aux soldats* et simulaient parfois une petite guerre dont le plan, arrêté par l'un d'eux, eût sans doute fait sourire et peut-être étonné maints tacticiens à moustaches. Qu'on se figure ces troupiers de dix à douze ans, marchant au combat, affublés de képis en carton et armés de sabres de bois ! C'était comique, en vérité ; malheureusement, ces exercices dégénéraient quelquefois en conflits sérieux et regrettables dont les héros n'emportaient, le plus souvent, que des horions en guise de lauriers, et se retiraient, jurant *in petto* de se venger dans une prochaine rencontre. Or, à cette même époque, existait entre les enfants de villages voisins ou même de divers quartiers, une rivalité inexplicable, sans cause apparente, mais tenace et qui les poussait à en venir aux mains dès qu'ils se trouvaient en présence. Cette animosité déplorable ne prouve-t-elle pas que l'enfant est naturellement disposé à faire abus de ses forces, si faibles qu'elles soient, cependant ? Dès qu'il en a l'occasion, il donne carrière à ce penchant funeste, qu'il n'est pas prudent, ce me semble, de développer par des exercices prématurés.

D'autre part, l'innovation projetée me paraît malheureuse, au point de vue de la dignité de l'instituteur qu'elle rabaisserait, et de l'état moral et intellectuel de l'école qu'elle compromettrait gravement. Ceci est incontestable. Ouvrez un traité de pédagogie : vous y lirez que l'instituteur doit être un modèle de patience et de douceur, que sa parole doit être persuasive, son regard bienveillant, ses manières affectueuses ; que l'enfant, en un mot, doit voir et trouver en lui un père, un ami,

l'accueillant toujours avec indulgence et bonté. Faites de l'instituteur un instructeur, d'un seul coup vous empêchez ou détruisez tout cela. Ah ! vous, qui vous laissez aller parfois à l'impatience et au découragement, et qui, revoyant soudain par la pensée la figure sereine et le sourire bienveillant d'un Père Girard, d'un Pestalozzi, regrettiez alors ces moments d'humeur et puisiez, dans la contemplation de ces deux grandes figures, de nouvelles forces pour accomplir votre tâche, — désormais vous irez chercher vos inspirations ailleurs, dans les camps fédéraux, et lorsque vous y rencontrerez quelque type de grognard à la mine rébarbative, au coup d'œil farouche, à la voix rude et saccadée, vous vous efforcerez d'acquérir, à votre tour, toutes ces qualités qui le distinguent et font de lui un instructeur obéi et respecté ; vous vous appliquerez surtout à posséder un bon larynx, car rien ne fait frémir un bataillon et n'assure la parfaite exécution des manœuvres comme la voix sonore, brusque, énergique du commandant.

La dureté, morbleu ! convient aux gens de guerre :

Une affable douceur n'a rien de militaire.

Seulement, il est à craindre qu'une fois habitué aux formes rudes du favori de Bellone, vous ne perdiez peu à peu de vue et n'oubliez, enfin, totalement les préceptes de la saine pédagogie.

Vous voyez, Monsieur le Rédacteur, où je me suis laissé entraîner ; j'ai abandonné le ton sérieux qui pourtant convenait, je l'avoue, à un tel sujet. J'ai eu tort, car la sympathie que cette question a rencontrée chez nos confédérés allemands me faisait une obligation de la traiter moins légèrement. Je vais donc essayer d'examiner l'importance des raisons sur lesquelles on se fonde pour justifier une pareille mesure.

Il convient, dit-on, que, dans les écoles de notre pays, les élèves soient exercés de bonne heure aux différentes manœuvres militaires pour que, le moment venu de satisfaire aux exigences du service, ces jeunes gens soient déjà préparés, et alors, toujours sous l'œil de leur instituteur qui devra, lui aussi, endosser l'uniforme, continuent sans trop de peine :

. A savourer les charmes

Des marches par le flanc et du maniement d'armes.

On espère former ainsi de meilleurs soldats et préparer à la patrie de vaillants défenseurs. Ce but est louable, sans contredit, mais est-il bien sûr qu'on l'atteigne par le moyen proposé ? Il est permis d'en douter, parce que l'obéissance passive, exigée du soldat sur les rangs, ne sied nullement à nos turbulents écoliers ; parce que cette contrainte, qui leur est imposée, contraste péniblement avec la vivacité de leur âge, et qu'ils n'éprouveront bientôt que de la lassitude et du dégoût pour des exercices auxquels on les aura astreints si intempestivement.

Je sais que le pays doit pouvoir compter, aux jours de détresse, sur une armée forte, bien organisée et bien disciplinée, mais est-il absolument besoin pour cela de transformer les écoles en succursales des casernes ? Je ne le pense pas. Que l'école soit toujours pour l'enfant le sanctuaire où se forme le futur citoyen ; que

par les leçons de morale, d'instruction civique et d'histoire nationale qu'il y recevra, il apprenne à connaître les droits et les devoirs attachés à cette qualité, comme aussi les luttes de nos pères pour la conquête et la conservation de notre indépendance; et, alors, vienne pour lui plus tard l'heure du devoir, le moment solennel où, répondant à l'appel de la patrie, il aura pris son arme et volé à la frontière: quels souvenirs feront, dans cet instant suprême, palpiter sa poitrine et l'enflammeront d'une sainte ardeur? Quelle voix soutiendra son cœur et son bras, excitera son élan, le conduira à la victoire? Ah! j'ose bien l'affirmer: ce qui, dans les jours de l'épreuve, fera toujours notre force à nous, Suisses, c'est l'idée que nous devons représenter, soutenir et défendre, et c'est précisément cette idée qu'il importe, avant tout, d'inculquer à notre jeunesse. Instituteurs, nous ne faillirons pas à cette noble tâche, assurément. Mais n'est-ce point l'entraver que de vouloir propager outre mesure l'idée militaire en l'introduisant jusque dans nos écoles, et ne semble-t-il pas qu'on veuille ainsi négliger le fond pour s'attacher à la forme? Telles sont, Monsieur le Rédacteur, les réflexions qu'a fait naître en moi l'examen rapide du projet du Département militaire fédéral. Comme vous avez ouvert les colonnes de l'*Educateur* à toute communication sur ce sujet, je me suis fait un devoir de les écrire et de vous les adresser.

Agrérez, je vous prie, mes plus cordiales salutations.

JEAN PELLETIER.

L'institution projetée commence à préoccupser sérieusement les esprits. Nous venons de recevoir un article sur le même sujet de M. le ministre Châtelain, professeur à l'institution Roulet, aux Sablons, et dont nous donnerons prochainement le texte ou au moins des extraits, si l'espace nous manque pour publier le texte en entier.

Partie pratique.

Solution des problèmes posés dans l'*Educateur* du 1^{er} mars.

N^o 1. Réponse: A aura 65 liv. et paiera fr. 56,225 soit fr. 0,865 la liv.

B » 35 liv. » fr. 33,775 » fr. 0,965 »

SOLUTION. — Mettons d'abord à part les 30 liv. de café que A veut prendre de plus que B; il restera 70 liv. à partager en deux parts égales. B en aura donc 35 et A $35 + 30 = 65$. Faisons maintenant payer à B, comme à-compte, 10 cent. par livre pour la quantité qu'il a prise; il paiera $35 \times 10 = \text{fr. } 3,50$. Déduisons cet à-compte du prix total fr. 90. Le reste, soit fr. 86,50, devra être payé proportionnellement aux quantités prises par les associés. A aura donc à payer $\frac{86,50 \times 65}{100} = \text{fr. } 56,225$, et B $\frac{86,50 \times 35}{100} = \text{fr. } 30,275$. En ajoutant à cette somme l'à-compte mentionné plus haut, on trouvera, pour la part de B, fr. 33,775.

Ont résolu ce problème : MM. Perriard, instituteur, au Gerneux-Péquignot ; Colomb, instituteur, au Petit-Bayard ; Jordan, à Riaz ; Sermet, aux Calames ; Nicolier, à Aigle ; Filliettaz, à Montricher ; Layaz, à Vilarrepos ; anonyme à L.... ; Paul Dubois, élève instituteur ; Candaux-Pavillard, instituteur, à Orny, et trois de ses élèves, L. Pavillard, Alex. Michaud et E. Messeiller ; Louis Isely et Emile Lang, élèves de la première industrielle de Neuchâtel ; E. Pelet, instituteur, à Renens ; Emile Liengme et Ed. Huguelet, élèves de M. Huguelet, instituteur, à Cormoret ; Moret-Girod, instituteur, à Huémoz ; Victor Chamot, à Lausanne ; E. K., élève de la 2^e classe latine à Neuchâtel ; G.-C., à Sonvillier ; Crefenoud, instituteur, à Morrens ; John Dufour et Louis Sprenger, élèves de M. Dussoix, instituteur à Russin. — M. U. Guyot, instituteur, à Valangin ; M. Rosset, à Bex, et Brunisholz, à Massonens.

N^o 2. *Réponse* : Surface du 1^{er} triangle : 6,928 ; du 2^e : 5,164 ; du carré : 9 ; du cercle : 11,459 ; de l'hexagone : 10,392.

SOLUTION. — 1^o Le triangle équilatéral a 4 m. de côté. En abaissant une perpendiculaire du sommet, on obtient un triangle rectangle, dont l'hypoténuse sera de 4 m. et le côté connu de 2. La hauteur du triangle s'obtiendra par la formule $\sqrt{4^2 - 2^2} = \sqrt{16 - 4} = \sqrt{12} = 3,464$. La surface du triangle équilatéral sera donc de $\frac{3,464 \times 4}{2} = 6,928$. 2^o Le triangle dont les côtés sont entre eux comme les nombres 2, 3, 4, (c'est par erreur que, dans quelques exemplaires du journal, se sont trouvés les nombres 1, 2, 3, qui rendaient la solution impossible, comme l'ont fort bien remarqué, du reste, plusieurs de nos correspondants), aura pour côtés $\frac{12 \times 2}{9}$, $\frac{12 \times 3}{9}$, $\frac{12 \times 4}{9}$, soit $2\frac{2}{3}$, 4, $5\frac{1}{3}$. La hauteur sera égale aux deux expressions suivantes : $\sqrt{5\frac{1}{3}^2 - x^2}$, $\sqrt{2\frac{2}{3}^2 - (4-x)^2}$, d'où l'on déduit $5\frac{1}{3}^2 - x^2 = 2\frac{2}{3}^2 - (4-x)^2$; $256 - 9x^2 = 64 - 144 + 72x - 9x^2$; $72x = 336$; $x = 4\frac{2}{3}$. Donc le triangle aura pour hauteur une perpendiculaire tombant à $\frac{2}{3}$ m. de la base 4 ; elle sera donc $\frac{\sqrt{64 - \frac{4}{9}}}{9 - \frac{4}{9}}$, $\frac{\sqrt{60}}{9} = 2,582$ à peu près. La surface sera donc $2,582 \times 2 = 5,164$. 3^o Le carré aura pour surface 3×3 , soit 9 mètres. 4^o Le cercle $\frac{c^2}{4\pi} = \frac{144}{4 \times 3,1416} = 11,459$. 5^o L'hexagone régulier est formé de six triangles équilatéraux de 2 mètres de côté ; chacun d'eux aura pour surface $\sqrt{3 \times 1 \times 1 \times 1} = \sqrt{3} = 1,732$, et l'hexagone entier $6 \times 1,732 = 10,392$.

Nota. — On peut obtenir les surfaces des deux triangles au moyen de la formule $S = \sqrt{p \cdot (p-a) \cdot (p-b) \cdot (p-c)}$, dans laquelle p exprime le demi-périmètre et les lettres a , b , c , les côtés.

Pour le triangle équilatéral, la formule serait donc

$$S = \sqrt{6 \times 2 \times 2 \times 2} = \sqrt{48} = 6,928,$$

et pour l'autre

$$S = \sqrt{6 \times \frac{2}{3} \times 2 \times 3\frac{1}{3}} = \sqrt{26,6666} = 5,164.$$

On voit, par ces problèmes, que plus on se rapproche du cercle, plus la surface augmente, et que le cercle a la surface maximum de toutes les figures isopérimètres planes; de sorte que, si l'on avait posé le problème comme suit, ainsi qu'en avait la judicieuse idée M. Chautems, instituteur à Genève, pour en faire ressortir tout à la fois le côté pratique et l'importante vérité géométrique :

— Un architecte est chargé de construire une salle qui doit avoir un nombre fixe de mètres de contour. La forme de la salle doit être celle de l'un des polygones réguliers suivants : triangle, carré, hexagone, décagone, cercle. Quelle est celle qu'il devra choisir pour que la salle soit la plus spacieuse possible ? — Il est évident que la réponse aurait été : le cercle.

Ce second problème a été résolu par les 18 premiers correspondants de la liste précédente, plus par MM. A. Pahud, instituteur, à Hermance; Jaccard, instituteur, à Lully; Oberson, à Chavannes-les-Forts. — Brunisholz et Rosset.

N° 3. *Réponse* : Le vrai solde à nouveau en ma faveur est de fr. 850,42.

SOLUTION. — En portant au débit de mon compte courant le nombre 40 au lieu du nombre 4020, il est évident que le banquier a commis une erreur de $\frac{3980}{90}$, soit fr. 44,22. Or, dans les comptes courants dressés par la nouvelle méthode ou méthode indirecte, les nombres portés au débit de mon compte représentent un intérêt en ma faveur, comme ceux portés à mon crédit représentent un intérêt en faveur de mon correspondant. Ainsi, l'erreur commise a été faite à mon détriment, et le vrai solde à nouveau doit être de $806,20 + 44,22$, soit fr. 850,42 en ma faveur. — M. Nicolier, instituteur à Aigle, a trouvé le même résultat. Quant aux autres de nos correspondants qui ont traité cette question, ils n'ont pas remarqué — il aurait peut-être fallu le dire, — que les deux derniers chiffres ont été retranchés du nombre 3980, et que, conséquemment, le diviseur est 90 au lieu de 9000. De là, différence de 44 cent. à fr. 44.

N° 4. *Réponse* : Pour bénéficier du cumul des intérêts, attendu que, les intérêts du premier trimestre sont productifs pendant le second, et que, dans le troisième, les intérêts des deux premiers portent intérêt à leur tour. Plusieurs instituteurs, entre autres : MM. Perriard, Colomb, Sermet et Layaz ont répondu dans ce sens.

N° 5. Il ne s'est pas trouvé d'Oedipe pour résoudre la question du *Problème de Saint-Petersbourg*. Voici ce que nous avons lu à ce sujet : On suppose qu'un joueur, Pierre, jette une pièce en l'air autant de fois qu'il faut pour amener face. Le jeu s'arrête alors et il paie à son adversaire, Paul, un franc s'il a suffi de jeter la pièce une fois, 2 s'il a fallu la jeter 2 fois, 4 s'il y a eu 3 coups, puis 8 francs, et ainsi de suite en doublant la somme chaque fois que l'arrivée de face est retardée d'un coup. On demande combien Paul doit payer équitablement en échange d'un tel engagement ? Le calcul fait par Daniel Bernouilli — qui a enseigné pendant longtemps les mathématiques à Saint-Petersbourg, d'où vient probablement le titre énigmatique ci-dessus — l'auteur du problème, et conforme aux principes admis par tous les mathématiciens, exige que l'enjeu de Paul soit infini, car, quelque somme qu'il paie à Pierre avant de commencer le jeu, l'avantage sera

de son côté. — M. Colomb, instituteur au Petit-Bayard, nous a communiqué une question qui a quelque analogie avec la précédente, et sur laquelle nous reviendrons peut-être.

QUESTIONS ET PROBLÈMES NOUVEAUX.

1. Lorsqu'on réduit en décimales une fraction irréductible dont le dénominateur est un nombre premier, si la période a un nombre pair de chiffres, quelle relation y a-t-il entre les chiffres de la première moitié de la période et ceux de la seconde moitié, et entre les restes correspondants ? Donner une démonstration des relations trouvées. (M. le professeur Isely).

2. Trouver un nombre tel que si on l'ajoute à sa racine carrée la somme soit égale à 2652. (Idem).

3. Trois corps se meuvent dans le même sens et avec la même vitesse sur autant de circonférences concentriques dont les rayons sont 3, 5 et 8 mètres. On sait qu'ils sont partis ensemble au moment de leur plus courte distance les uns des autres, et l'on demande combien chacun d'eux aura fait de tours entiers, lorsque pour la première fois, ils se retrouveront ensemble à leurs points de départ ? (M. J. Chautems, instituteur, à Genève).

4. Deux personnes ont à se partager un baril de vin de 8 pots, mais ils n'ont pour opérer ce partage d'autres mesures qu'une bouteille de 5 pots et une de 3 pots. Répartir le liquide dans les trois vases, de manière à ce que chacun ait ses 4 pots. (M. Pahud, instituteur, à Hermance).

A. BIOLLEY.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

GENÈVE. Mad. Marie Gœgg, écrivain de talent, nous envoie le premier numéro de son *Journal des Femmes*. Aux yeux de toute personne sensée, la femme est l'égale et la compagne de l'homme. Nous voudrions lui voir ouvrir toutes les carrières compatibles avec la nature propre, la dignité et la mission touchante et sacrée qui lui est départie dans la famille et dans la Société. Mais il est un point sur lequel nous ne saurions partager l'opinion des défenseurs de ce qu'on appelle *l'émancipation de la femme* ; c'est la participation aux droits politiques. Malgré l'appui prêté à cette théorie par quelques noms célèbres, celui de M. Jules Favre entr'autres, nous ne pouvons voir dans cette participation qu'une idée malheureuse et dont la réalisation aurait pour résultat immédiat, non de relever et d'ennobler la femme, mais de la faire descendre du rôle plus important et plus intime que lui a assigné la providence. Femme politique et mère de famille sont des termes qui semblent s'exclure à nos yeux. Il y a plus. La nature elle-même a pris soin de séparer la femme de l'homme en lui donnant une conformation et des fonctions différentes ; elle ne peut jouer à l'homme sans perdre ce qui fait son charme et sa grandeur et sans tourner à cet être hybride et repoussant qu'on nomme une virago et qui n'est plus ni homme ni femme. Ce sont là des vérités élémentaires. Mais quelles sont les vérités que le sophisme ne cherche pas à détruire aujourd'hui. Il suffit qu'une vérité soit ancienne pour qu'elle soit attaquée par le besoin de négation qui tourmente les esprits.

BERNE. — Les trois professeurs qui enseignaient à l'Ecole vétérinaire viennent d'être admis à la retraite, avec une pension *équivalente à leur traitement*.

— Un vétéran du Corps enseignant primaire, Jean Amstutz, instituteur à Sigriswyl, est décédé le 15 février. Depuis 45 ans, le vaillant maître d'école s'acquittait de ses fonctions avec succès, zèle et douceur. Comme musicien et organiste, Amstutz s'était fait aussi connaître au loin et au large. La sérénité de l'esprit était entretenue chez lui par une excellente vie de famille. (*Berner Schulblatt*).

GENÈVE. — La Société pédagogique dont nous avons reçu la liste se compose de 59 membres, en grande majorité instituteurs primaires. On y compte cependant plusieurs professeurs et chefs d'institution. Le bureau est composé de MM. Sené, président ; Guillaume, vice-président ; Dunand, trésorier ; Saget, délégué au Comité central, et Ch. Roy.

VALAIS — Le *Confédéré* de ce canton fait, à propos d'instruction publique, des réflexions dignes de remarque, auxquelles nous empruntons ce qui suit : Notre canton a trois collèges, au lieu d'un qui serait suffisant pour les besoins du pays. L'instruction primaire ne dure au minimum que cinq mois, temps trop court pour un enseignement réel. L'Ecole normale souffre du même défaut. Les tentatives faites par le régime libéral pour centraliser les études ont été abandonnées. On craint le contact des Allemands et des Français. (N° du 4 février.)

— M. Joseph Bochaty, musicien et professeur de mérite, collaborateur du *Confédéré* du Valais, est mort à l'âge de 27 ans. Il laisse de vifs regrets aux appréciateurs de ses talents. On l'a inhumé le 4 mars.

FRANCE. — Le n° 201 du *Bulletin administratif de l'instruction publique* renferme toute une série de décrets, programmes, circulaires, tendant à l'organisation de l'enseignement de la gymnastique dans les Ecoles primaires, les Collèges, les Lycées et les Ecoles normales primaires de l'empire. Les préfets sont chargés de l'installation du matériel nécessaire. Le décret impérial portant organisation de cet enseignement est daté du 3 février 1869. La partie officielle, proprement dite, du *Bulletin administratif*, est suivie d'un volumineux rapport de M. le docteur Hillairet, médecin de l'hôpital Saint-Louis, traitant la question sous toutes ses faces et renfermant un essai sur l'histoire de la gymnastique, dont nous désirons beaucoup donner quelques extraits à nos lecteurs.

Le rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et les envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra 2 exemplaires.

Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal, ainsi que les annonces, doivent être adressées à M. Villommet, gérant de l'EDUCATEUR, à Neuchâtel, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris le journal d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.
